

Lundi 1^{er} juin 2020

Procès-verbal de la session ordinaire. Le conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont siège en séance ordinaire ce 1^{er} juin 2020 à 19h00 par vidéo conférence.

Sont présents à cette vidéoconférence, Madame Barbara Paillé, mairesse, et les conseillères Mesdames Marie-Claude Lafond, Doris Jetté, Julie Bibeau et Murielle L.Lessard. Sont aussi présents Messieurs les conseillers Denis Bergeron et Georges Lysight. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par vidéoconférence: le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Jean Charland et Madame Isabelle Plante directrice générale adjointe.

124-06-20

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé par et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents: Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

125-06-20

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 4 et 11 mai 2020.
3. Aucune correspondance

4. Période de questions

5. ADMINISTRATION

- 1) Adoption des dépenses de mai 2020
- 2) Rapport du directeur général sur les recettes et dépenses au 31 mai 2020.

- 3) Guy Leblanc : Installation d'une clôture.
- 4) Fermeture du bureau : Fêtes et vacances de construction.
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 1) Service Incendie : Rapport d'activité 2019.
- 7. TRANSPORT/VOIRIE
 - 1) Yves Rousseau : Demande de déplacer le radar de Waterloo.
 - 2) Achat d'un radar de vitesse.
 - 3) Chemins d'hiver : Entente ou soumission.
- 8. URBANISME
 - Aucun dossier
- 9. ENVIRONNEMENT
 - 1) Pid Automation : Soumission pour automate.
- 10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
 - 1) Réouverture de la bibliothèque.
 - 2) Bibliothèque : Suspension des frais et amendes.
- 11) AFFAIRES NOUVELLES :
 - 1) Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.
 - 2) Remboursement de frais de téléphone COVID-19.
- 12) Période de questions
- 13) Clôture de la session

126-06-20 Approbation des procès-verbaux du 4 et 11 mai 2020.

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie des procès-verbaux des séances du 4 et 11 mai 2020.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que les procès-verbaux des séances du 4 et 11 mai 2020 tel que rédigé soit adopté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune correspondance

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

127-06-20 Adoption des dépenses de mai 2020.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les écritures numéros 202000170 à 202000200 inclusivement totalisant un montant de 20 691,81 \$ et les salaires de mai telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

128-06-20 Rapport du sec-trés sur les recettes et dépenses au 31 mai 2020.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 31 mai 2020.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

129-06-20 Guy Leblanc : Installation d'une clôture.

Considérant que M. Guy Leblanc désire installer une clôture mitoyenne au terrain de la Municipalité;

Considérant que le coût pour le matériel et l'installation est de 2 456,84\$ taxes incluses;

Considérant que M. Leblanc désire que la Municipalité paie la moitié des coûts;

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part prend connaissance de la demande de Monsieur Guy Leblanc pour la pose d'une

clôture séparatrice entre son terrain et celui de la municipalité. D'autre part, le conseil demande à Monsieur Leblanc de faire localiser, par un Arpenteur géomètre, la ligne séparatrice entre son terrain et celui de la municipalité afin que la clôture soit située sur cette ligne. De plus, étant donné que la Municipalité n'a pas besoin de clôture ne paiera pas pour une clôture de 5' avec intimité. Le montant demandé sera inférieur à sa demande.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

130-06-20 **Fermeture du bureau : Fêtes et vacances.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise la fermeture du bureau municipal lors de la fête Nationale du 24 juin. Pour la fête de la Confédération, le 1^{er} juillet, celle-ci est reportée au 2 juillet. De plus, le bureau municipal sera fermé du 19 juillet au 1er août 2020 inclusivement. Cependant le directeur général sera en vacances jusqu'au 16 août 2020.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

131-06-20 **Service Incendie : Rapport d'activité 2019.**

Considérant que le Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Maskinongé a été adopté le 8 août 2018 par la résolution numéro 250/08/18;

Considérant que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie Chapitre S-3.4 stipule que :

Toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un Schéma de couverture de risques incendie doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

Considérant que le directeur de la sécurité incendie de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a produit un rapport à cet effet;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que conseil municipal de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont adopte le rapport d'activités déposé par son directeur incendie;

Que copie de cette résolution soit transmise à M. Pierre-Édouard Houde, Gestionnaire en sécurité incendie de la MRC de Maskinongé

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT/VOIRIE

132-06-20 **Yves Rousseau : Demande de déplacer le radar de Waterloo.**

Considérant que M. Yves Rousseau a demandé de déplacer le radar de Waterloo et de l'installer au pied de la côte pour avertir les automobilistes de diminuer la vitesse;

Considérant que le radar ne peut être déplacé;

Considérant que M. Rousseau a installé des pancartes de limites de vitesse avec lumières;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part rejette la demande de Monsieur Rousseau et d'autre part que la Municipalité fasse l'installation de deux panneaux de radar dans le rang Waterloo. De plus, la Municipalité recommande à M. Rousseau de faire une plainte écrite à la Sûreté du Québec. La Municipalité fera de même et suivra le dossier de

près avec la SQ. Que copie du formulaire de requête auprès de la SQ soit transmis à Monsieur Rousseau.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

133-06-20

Achat d'un radar de vitesse.

Considérant la vitesse élevée dans le rang St-Charles Sud;

Considérant que depuis avril le rang Barthelemy est fermé à la circulation et que la circulation a augmenté dans le rang St-Charles;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise l'achat d'un radar de vitesse. La dépense de l'ordre approximative de 5 500\$ sera prise à même le fonds des carrières et sablières. De plus le conseil autorise l'achat de 6 panneaux de "radar possible" à installer sur les rues où se situent les radars.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

134-06-20

Chemins d'hiver : Entente ou soumission.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont reporte le présent point à une séance ultérieure.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

Aucun dossier

ENVIRONNEMENT

135-06-20

Pid Automation : Soumission pour automate.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont entérine l'achat d'un automate de Pid Automation au montant de 8 568,42\$ incluant les taxes. Le financement sera fait à même le surplus de la municipalité au secteur des eaux usées.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

136-06-20

Réouverture de la bibliothèque.

Considérant l'annonce du gouvernement sur l'autorisation de réouverture des bibliothèques à compter du 29 mai 2020;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise la réouverture du comptoir de la bibliothèque dès que la coordonnatrice sera prête. Les bénévoles devront désinfecter les portes et les rampes, un citoyen à la fois sera autorisé au comptoir de la bibliothèque, la distanciation sociale et le lavage des mains sont obligatoires.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

137-06-20

Bibliothèque : Suspension des frais et amendes.

Suite aux recommandations du Réseau-Biblio, il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont suspend les frais et amendes pendant le temps que la bibliothèque a été fermé à cause de la COVID-19.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES NOUVELLES

138-06-20

Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.

Madame la mairesse Barbara Paillé et représentante de la Régie d'Aqueduc nous fait un rapport verbal sur les activités de la Régie d'Aqueduc.

139-06-20

Remboursement de frais de téléphone COVID-19.

Considérant que pendant le confinement de la pandémie du COVID-19 les employés et élus ont eu des frais de téléphone;

Considérant que la résolution 096-04-20 autorise le paiement de ses dépenses;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont rembourse les frais de téléphone de la directrice-générale adjointe durant la période de travail à domicile du 18 mars au 21 mai 2020. Pour les élus, les interurbains sur présentation de facture et ce jusqu'à nouvel ordre.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

140-06-20

Clôture de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h50.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MAIRESSE

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 1^{er} juin 2020.

Jean Charland, g.m.a.
Directeur général &
Secrétaire-trésorier